UNSS
Union Nationale du Sport Scolaire

NATATION

FICHE SPORT 2022-23

Date de mise à jour :
17 juin 2022
Précision du 17 janvier 2023 en p.5

Table des matières

Dispositions générales 3

Dispositions spécifiques.....4
Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Natation.....5
Championnats de France UNSS Sport Partagé Natation.....7
Championnats de France UNSS Équipes Excellence Natation 9
Remontée des résultats des Championnats qualificatifs.....10

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable » 11

Innovation.....12

Annexe 1 AS classés 3 premières en 2021 et 22 étab 14
Annexe 2 AS classées dans les 3 premières au CF Exc 15
Annexe 3 AS n'ayant pas participé au protocole 16
Annexe 4 AS forfait dans les 10 jours 17
Annexe 5 Classification des ESH.....18
Annexe 6 Format minimum des championnats qualificatifs 21

Dispositions générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

LIEN

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Thibaud VAUZEILLES

Déléguée technique UNSS

Françoise RECOURA

UNSS

Lisa BROUARD Référent Sport Partagé
Audrey CLEUZIOU
Jean-Pascal FAGOT
Audrey TABARDEL

FFN

Marc HANSSLER

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Natation

Pour rappel (fiche sport dispositions générales), les équipes comportant au moins un/une élève inscrit(e) sur la liste FFN et/ou sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2023 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires) ne peuvent pas concourir en établissement.
La date d'envoi de la liste fait foi pour toute l'année scolaire, à retrouver sur OPUSS.
Recherche par mot clef : « liste haut niveau »

	COLLÈGES ÉTABLISSEMENT	**LYCÉES ÉTABLISSEMENT**
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins, minimes et cadets 6 compétiteurs Mixité obligatoire (2 filles ou 2 garçons minimum) 1 seul cadet autorisé	Minimes, cadets, juniors, seniors 6 compétiteurs Mixité obligatoire (2 filles ou 2 garçons minimum)
JEUNE JUGE **Lien Livret Jeune Juge**	1 Jeune Juge par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH **Lien Livret Jeune Coach**	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et **intégré à la composition d'équipe** En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
REGLEMENT	L'équipe participe à toutes les épreuves inscrites au programme : Nages sportives (1 nageur par nage) Mannequin (les 6 nageurs) Relais 4 X 50 m 4 nages (2 filles et 2 garçons) Relais 6 x 50 NL (les 6 nageurs)	
TENUE DE COMPÉTITION	**Cf Règlement Fédéral** (II, B : la tenue de compétition) **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les maillots doivent être portés correctement. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 épreuves : 1/ mannequin 2/ nages sportives : - 100 m dos, brasse, nage libre - 50 m papillon - 100 m 4 nages - 200 m palmes 3/ relais : - 4x 50m 4 nages - 6 x 50 m nage libre	3 épreuves : 1/ mannequin 2/ nages sportives : - 100 m dos, brasse, nage libre - 50 m papillon - 200 m 4 nages - 200 m palmes 3/ relais : - 4x 50m 4 nages - 6 x 50 m nage libre
	Règlement et barèmes disponibles sur OPUSS	

2022
2023

UNSS Union Nationale du Sport Scolaire

MODALITÉS DE QUALIFICATION	Champion Académique Etablissement 1 équipe par académie **Repêchages possibles dans la limite de 52 équipes.**	
NOMBRE D'ÉQUIPES	52 maximum (nombre englobant les Équipes Établissements et les Excellences)	52 maximum (nombre englobant les Équipes Établissements et les Excellences)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées Champion de France UNSS Équipe Établissement LP

Championnats de France UNSS Sport Partagé Natation

Pour la validation des équipes, veuillez-vous référer page 10 de la FS dispositions générales

Pour la classification des élèves en situation de handicap, **En annexe de cette fiche sport :**

Tableau des classifications spécifiques à la natation sportive pour les ESH

	COLLÈGES SPORT PARTAGÉ	LYCÉES SPORT PARTAGÉ
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Pour les élèves en situation de handicap : Benjamins / Minimes / Cadets Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / 1 seul cadet autorisé	Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors
	4 compétiteurs 2 élèves valides (voir règlement spécifique Sport Partagé) 2 élèves en situation de handicap Mixité obligatoire (1 fille ou 1 garçon) 1 cadet autorisé pour les élèves valides	4 compétiteurs 2 élèves valides (voir règlement spécifique Sport Partagé) 2 élèves en situation de handicap Mixité obligatoire (1 fille ou 1 garçon)
JEUNE JUGE **Lien Livret Jeune Juge**	1 Jeune Juge par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH **Lien Livret Jeune Coach**	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et **intégré à la composition d'équipe** En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÉGLEMENT	**Règlement spécifique** de natation en sport partagé et **les barèmes** incluant les compensations par classification disponible sur OPUSS. **En annexe de la fiche sport : Tableau des classifications spécifiques à la natation sportive pour les ESH** L'équipe participe à toutes les épreuves inscrites au programme : Nages sportives (1 nageur par nage), mannequin (3 nageurs) relais 4 x 50m 4 Nages et relais 4 x 50m NL (4 nageurs)	

TENUE DE COMPÉTITION	Cf. Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les maillots doivent être portés correctement. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 épreuves : 1/ mannequin pour 3 élèves 2/ nages sportives : - 50 m brasse - 50 m dos - 50 m NL (2 nageurs) 3/ Relais : - 4 x 50 m NL - 4 X 50 m 4 nages	3 épreuves : 1/ mannequin pour 3 élèves 2/ nages sportives : - 50 m brasse - 50 m dos - 50 m NL - 100 m NL 3/ Relais : - 4 x 50 m NL - 4 x 50 m 4 nages
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifiées d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique seront prioritaires dans leur qualification au championnat de France.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 équipes maximum	8 équipes maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges Sport Partagé	Champion du Champion de France UNSS lycées Sport Partagé

Championnats de France UNSS Équipes Excellence Natation

Dispositions particulières Natation Excellence

Non autorisées en championnat Excellence :

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2023 (Élite, Senior, Relève).
  La date d'envoi de la liste fait foi pour toute l'année scolaire, à retrouver sur OPUSS.
  Recherche par mot clef : « liste haut niveau »

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins, minimes et cadets 6 compétiteurs Mixité obligatoire (2 filles ou 2 garçons minimum) 1 seul cadet autorisé	Minimes, cadets, juniors, seniors 6 compétiteurs Mixité obligatoire (2 filles ou 2 garçons minimum)
JEUNE JUGE **Lien Livret Jeune Juge**	1 Jeune Juge par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH **Lien Livret Jeune Coach**	1 Jeune coach-Jeune capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÉGLEMENT	L'équipe participe à toutes les épreuves inscrites au programme : Nages sportives (1 nageur par nage) ; mannequin (6 nageurs) relais 4 X 50 m 4 nages (2 filles et 2 garçons) et relais 6 x 50 NL (6 nageurs)	
TENUE DE COMPÉTITION	**Cf. Règlement Fédéral** (II, B : la tenue de compétition) **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les maillots doivent être portés correctement. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 épreuves : 1/ mannequin 2/ nages sportives : - 100 m dos, brasse, nage libre - 50 m papillon - 100 m 4 nages - 200 m palmes 3/ relais : - 4x 50m 4 nages - 6 x 50 m nage libre	3 épreuves : 1/ mannequin 2/ nages sportives : - 100 m dos, brasse, nage libre - 100 m papillon - 200 m 4 nages - 200 m palmes 3/ relais : - 4x 50m 4 nages - 6 x 50 m nage libre
	Règlement et barèmes disponibles sur OPUSS	

MODALITÉS DE QUALIFICATION	Champion Académique Excellence à condition que celui-ci soit classé 1er au classement Scratch (voir Règlement Fédéral G.5 page 18) **Repêchages possibles dans la limite de 52 équipes**	
NOMBRE D'ÉQUIPES	52 maximum (nombre englobant les Équipes Établissements et les Excellences)	52 maximum (nombre englobant les Équipes Établissements et les Excellences)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Excellence collèges	Champion de France UNSS Équipe Excellence lycées

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats académiques par les Services Régionaux est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement, d'Excellence et de Sport Partagé ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la Direction Nationale de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Équivalences fédérales

Dans le cadre de la signature de la convention nationale FFN-UNSS le 23/06/21,

L'Union Nationale du Sport Scolaire et la Fédération Française de Natation s'engagent à créer des passerelles devant permettre aux jeunes de poursuivre leur formation et d'exercer, dans la cohérence, leur talent ou d'obtenir par équivalence tout ou partie des diplômes FFN et/ou certifications UNSS selon les modalités suivantes :

Union nationale du sport scolaire	Fédération Française de Natation Titre dans « ExtraNat Officiels »
Je suis jeune juge Départemental	Titre FFN : **JJ UNSS Départemental** Fonctions dans le jury (compétitions niveau départemental & catégories Avenirs et Jeunes) : - Chambre d'appel - Navette - Secrétariat (assistant) - Chronométreur - Chef Chronométreur - Chronométreur (sous réserve de validation pratique Juge à l'arrivée) avec la mention « jeune officiel » si moins de 14 ans
Je suis jeune juge Académique	Titre FFN : **JJ UNSS Académique** Fonctions dans le jury (compétitions niveaux départemental et régional & catégories Avenirs et Jeunes) : - Chambre d'appel - Navette - Secrétariat (assistant) - Chronométreur - Chef Chronométreur - Juge à l'arrivée - Juge à l'arrivée en chef - Juge - Chronométreur (sans condition) avec la mention « jeune officiel » si moins de 14 ans - Juge avec la mention « jeune officiel » si moins de 16 ans. Une formation complémentaire pourra être nécessaire (à l'appréciation du représentant local FFN).
Je suis jeune juge National	Titre FFN : **JJ UNSS National** Fonctions dans le jury (compétitions niveaux départemental et régional & catégories Avenirs, Jeunes, Juniors) : - Chambre d'appel - Navette - Secrétariat (assistant) - Chronométreur - Chef Chronométreur - Juge à l'arrivée - Juge à l'arrivée en chef - Juge - Juge avec la mention « jeune officiel » si moins de 16 ans Starter avec la mention « jeune officiel » si moins de 16 ans

Innovation

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.
Pour toute participation à une compétition UNSS établissement, excellence et sport partagé, les élèves scolarisés à l'étranger l'année N-1 et l'année en cours doivent se rapprocher de la FFN d'une part et de la déléguée technique d'autre part : françoise.recoura@unss.org

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Extrait de la convention UNSS - FFN :
4.1.4 - Formation des enseignants - animateurs d'AS
La formation des JO, tout comme le développement des activités liées à la délégation de la FFN sous formes compétitive ou de loisir, passe par la formation des professeurs EPS, animateurs des AS.
Un plan de formation des enseignants-animateurs d'AS sera construit en commun. Les modalités de mise en œuvre, les contenus, ainsi que les engagements en matière d'aide technique, pédagogique et financière, seront définis par voie d'avenant et discuté lors de la CMN. Les séquences de formation seront conduites conjointement par des représentants des deux fédérations lors de formation nationale à destination des animateurs référents académique qui pourront eux-mêmes proposer des formations au niveau district, départemental ou académique. Les deux fédérations rechercheront systématiquement au travers des actions de formation, l'amélioration de la qualité de la pratique ainsi qu'une collaboration dans les domaines techniques et pédagogiques.

L'UNSS et la Fédération Française de Natation s'engagent à assurer la promotion et le développement de l'Ecole de Natation Française dans le cadre de la convention du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (C.I.A.A).

Il conviendra au cours du programme 2020 - 2024 d'envisager les actions de formations qui pourront être mises en œuvre en liaison avec la FFN.

Boite à Outil animation

4 Fiches trophée des AS

- Relais 15min
- Enchainement de courses type CF
- Enchainement de courses type CF Sport partagé

Le Programme UNSS JAN / JAN+

Du dispositif JAN (J'apprends à nager)

Le dispositif « J'apprends à nager à l'AS avec l'UNSS » mis en place au sein de plusieurs territoires propose aux élèves licenciés UNSS volontaires un complément de pratique au sein des AS sur des créneaux à l'année ou sous forme de stage massé pour finaliser l'apprentissage du savoir nager et valider in fine le test.

Pour cela, les services départementaux et régionaux UNSS peuvent venir en support des associations sportives désireuses d'apporter ce soutien aux élèves :

- Etat des lieux des besoins
- Discussion avec les collectivités territoriales et mairies pour faciliter l'accessibilité aux installations
- Prise en charge financière pour transporter les élèves de leur établissement à la piscine
- Réservation de créneaux et paiement des entrées
- Etc.

Un exemple concret avec le service départemental UNSS de la Creuse

cliquez ici

A l'événement JAN+ (j'ai appris à nager)

En lien avec ses motifs d'agir, l'UNSS poursuit son action sur le savoir nager en proposant la pratique d'activités nautiques et aquatiques, ce qui illustre le « JAN+ »

Les élèves ciblés seront des jeunes de 6ème ou 5ème ayant acquis le savoir nager grâce au programme « Savoir nager à l'AS avec l'UNSS » en 2020-2021 et/ou 2021-2022.

Cette deuxième édition aura lieu du 19 au 21 septembre 2022 à Vichy.
Les élèves seront donc en début de 5ème ou 4ème

Le but étant de faire passer le message suivant :

⇨ Si vous êtes intéressés par ce programme, n'hésitez pas à en faire part à Votre directeur départemental UNSS

Partenariat UNSS-FFN-UNICEF :

Les défis de l'eau

En construction

Annexe 1 AS classés 3 premières en 2021 et 22 étab

Associations Sportives classées dans les 3 premières en 2021 et 2022 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Les AS inscrites dans le tableau ci-dessus, ayant l'obligation de s'inscrire en excellence, ne peuvent engager une équipe en catégorie Établissement à finalité nationale sur l'année en cours

Annexe 2 AS classées dans les 3 premières au CF Exc

Associations Sportives étant classées dans les 3 premières en 2022 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

CLASSEMENT EXCELLENCE

Championnat de France NATATION UNSS - Collèges

Piscine de CLAMART / Du 31 mai au 2 juin 2022

Gén		Etablissement	Ville	Académie
1	COL	COLLÈGE GUILLEMINOT	DUNKERQUE	LILLE
2	COL	COLLÈGE LA PROVIDENCE	AMIENS	AMIENS
3	COL	COLLÈGE JEAN VILAR	CHALON-SUR-SAÔNE	DIJON

CLASSEMENT EXCELLENCE

Championnat de France Lycées

AMIENS / 30 mars au 1er avril 2022

Gén		Etablissement	Ville	Académie
1	LPO	LYCÉE JEAN MERMOZ (VOIE	MONTPELLIER	MONTPELLIER
2	LYC	LYCÉE PARC DE VILGÉNIS	MASSY	VERSAILLES
3	LYC	LYCÉE POLYVALENT RAYM	TOULOUSE	TOULOUSE

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3 AS n’ayant pas participé au protocole

Associations Sportives n’ayant pas assisté au Protocole en 2022 et n’étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 4 AS forfait dans les 10 jours

AS ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2022 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 5 Classification des ESH

En lien avec le Championnat de France Sport Partagé

Tableau de classification des ESH moteur et sensoriel[1]

Ce tableau décrit les différentes classifications permettant aux élèves de se confronter au sein du programme « sport partagé » de l'UNSS en toute équité. Les classifications UNSS des élèves en situation de handicap moteur et sensoriel s'appuient sur la classification « jeunes » de la Fédération Française Handisport.

Les éléments décrits ci-dessous sont une aide à la compréhension des différentes classifications. Ils ne sont pas exhaustifs dans la mesure où les handicaps moteurs et sensoriels sont très divers. Tous les outils (tableau, tests, illustrations) ne sont que des aides à la décision au service de la personne qui définit la classification d'un ou d'une élève.

Les professeurs, avec l'aide des informations ci-dessous, classeront leurs nageurs avant la compétition. Ils donneront lors du jour d'arrivée la classification des nageurs de leur équipe. **Si besoin, l'organisation procèdera à des tests lors de l'accueil (ou de l'échauffement) des équipes et/ ou vérifiera la classification proposée lors des épreuves de la compétition.** La CMN se réserve le droit de modifier à tout moment la classification de certains nageurs si celle-ci ne correspond pas aux critères.

Pour les élèves en situation de handicap autres que moteurs ou sensoriels, la classification se fait à l'aide du tableau page 16.

[1] Réalisé avec la participation de la Fédération Française Handisport

Championnat ..... Nom Prénom .....

Établissement .....

Classification des nageurs en situation de handicap au sein du championnat sport partagé Natation

Les nageurs en situation de handicap seront répartis en 6 groupes. A chaque groupe, correspond un barème spécifique.

	> Handicap moteur		**> Handicap autre que moteur et sensoriel** (voir tableau ci-dessous)	**> Handicap sensoriel**
	Equivalence FFH	**Schémas** **Atteinte Légère / Majeure / Sévère**		
Groupe 1	Atteinte de 4 membres et du tronc (regroupement de S1 à S4 à la FFH)			
Groupe 2	Atteinte de 3 membres ou de 2 membres et du tronc (regroupement de S5 à S6 à la FFH)			
Groupe 3	Atteinte de 2 membres inférieurs ou d'un membre supérieur et inférieur complet (regroupement de S7 et S8 à la FFH)	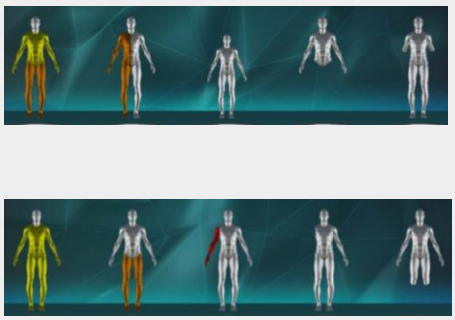	C4/C5	Elèves non voyant (S11 à la FFH), port de lunettes opaques obligatoire
Groupe 4	Atteinte d'un membre inférieur complet ou incomplet ou d'un membre supérieur incomplet (regroupement de S9 et S10 à la FFH)		C3	
Groupe 5			C2	Elèves mal voyants S12 et S13 à la FFH
Groupe 6 (pas de compensation = barème valides)			C1 Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité = pas de compensation	Elèves sourds

Classification des ESH autres que moteurs et sensoriels dans l'activité pratiquée en compétition

Championnat …… Nom Prénom …….

Établissement ……..……..……..……..……..

	1 point	2 points	3 points	4 points
Autonomie	Autonome avant, pendant et après l'épreuve	Autonome pendant l'épreuve	A besoin d'une aide orale avant et pendant l'épreuve	A besoin d'une aide physique pendant l'épreuve (Jeune Coach)
Relation aux autres	Interagit et communique Va vers les autres	Interagit et/ou s'exprime difficilement	Interagit peu et préfère s'isoler	Aucune interaction et communication
Relation à l'activité	Capable de s'adapter aux aléas de l'activité	Fait des choix simples	Donne du sens et participe	Ne donne pas de sens à l'activité et suit le groupe
Motricité	Pas ou peu impactée	Problème de coordination et d'équilibre	Problèmes locomoteurs importants	Motricité globale fortement impactée

L'élève est classé :

C1 = 4 points avec **Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité = pas de compensation**

C2 = de 5 à 8 points

C3 = de 9 à 11 points

C4 = de 12 à 14 points

C5 = de 15 à 16 points

Exemple : Alexis est autonome (1 point), il interagit mais communique difficilement (2 points), il a des problèmes d'équilibre (2 points) et donne du sens à l'activité (3 points). Il comptabilise 8 points, il est C2.
Ses problèmes d'équilibre vont le perturber fortement sur des activités avec beaucoup de déplacements. Il pourra passer C3.

Le passage d'un testing peut être mis en place pour affiner le niveau de compensation.

Annexe 6 Format minimum des championnats qualificatifs

Si vous êtes dans l'impossibilité d'organiser l'intégralité de la formule de compétition, voici les nages à programmer impérativement :

1) 6x50 nage libre

2) 3 nages (papillon ; dos ; brasse) / 3 sauvetages (6 nageurs différents)

Attention : doubler les points pour harmoniser avec le format complet

3) Relais 4x50 4 nages

<u>Format sport partagé</u> :

Enlever le relais nage libre

2 sauvetages (1 élève valide et 1 élève ESH)